



ADDENDA À LA SOUMISSION

Conception, fourniture, installation et mise en service d'un système de radiocommunications SS007

8 décembre, 2022

ADDENDA No. 4

L'addenda présent a pour but de répondre aux questions ci-dessous. Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appel d'offres et des documents relatifs à la convention :

Questions 57 :

Cautionnement d'exécution, de matériaux et de main-d'œuvre

En général, une garantie de main-d'œuvre et de matériel n'est en place que pour la période d'installation et non pour toute la durée du contrat. La CCN accepterait-elle une garantie d'exécution renouvelable chaque année pour les 6 ans et une caution pour le matériel et la main-d'œuvre pour seulement 1 ou 2 ans, selon la période d'installation ?

Réponse 57 :

Oui, la CCN acceptera un cautionnement pour les matériaux et la main-d'œuvre pour toute la période d'installation.

À l'annexe J, Exigences relatives à la Garantie de soumission et Garantie contractuelle:

Supprimer dans son intégralité : Types et montants de la garantie contractuelle.

Insérer :

TYPES ET MONTANTS DE LA GARANTIE CONTRACTUELLE

.....

1. L'entrepreneur retenu doit déposer auprès de la CCN:
 - a. sur l'avis d'acceptation de la présente soumission, fournir un cautionnement d'exécution et un cautionnement de paiement de main d'œuvre et de matériaux, chacun à 25 % du montant PRIX TOTAL - système LMR et à hyperfréquences (taxes comprises) ("Terme initiale du cautionnement"). Chaque cautionnement est

renouvelable annuellement pour les années 2, 3, 4, 5 et 6 du contrat, et, pour chacune des années d'option (années d'option 1 et 2) si exercées. Le cautionnement pour la main-d'œuvre et les matériaux est renouvelable annuellement pour la période d'installation.

2. Le cautionnement d'exécution et le cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux mentionnés à l'alinéa 1) doivent être présentés en utilisant un formulaire approuvé par la CCN et provenir d'une compagnie de cautionnement reconnue par la CCN.
 - a. Le formulaire approuvé de cautionnement d'exécution est inclus à la fin de la section.
 - b. Le formulaire approuvé de cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux est inclus à la fin de la section. ; et
 - c. La liste des compagnies de cautionnement reconnues est affichée sur le site Web suivant : <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494>

.....

Question 58 :

Question de suivi de l'addendum 2 :

a) Question 30 : Il est indiqué que l'entrepreneur radio sera responsable de tous les coûts liés à l'accès nécessitant un opérateur de parc. Pour tout coût où l'opérateur du parc, doivent-ils être inscrits dans les pages de tarification ou l'entrepreneur peut-il facturer ces coûts à la CCN ? L'entrepreneur peut-il facturer ces coûts à la CCN ? Quels seraient les coûts typiques pour ces services ?

Réponse 58 :

La CCN absorbera les coûts d'accès pour les travaux de l'entrepreneur dans le Parc.

Question 59 :

Document sur la flotte des agents de conservation

a) L'annexe A stipule que " Les quantités unitaires sont indiquées pour certains articles clés à titre pour aider les soumissionnaires. Toutefois, les soumissionnaires doivent vérifier, modifier et saisir (lorsqu'elles n'ont pas été saisies précédemment) TOUTES les quantités afin de s'assurer qu'elles sont complètes. Le document fourni sur la flotte des agents de conservation indique un total de 10 véhicules nécessitant des radios mobiles par contre, les pages de prix indiquent une quantité de 16. On s'attend à ce que le soumissionnaire mette à jour à 10 ou y a-t-il des véhicules supplémentaires pour lesquels des radios mobiles doivent être installées ? Existe-t-il une exigence d'installations spéciales sur les VTT ou les motoneiges ?

Réponse 59 :

Nous allons procéder avec les quantités les plus élevées sur les formulaires et les quantités réelles peuvent être déterminées avec l'entrepreneur sélectionné sur la base des prix unitaires.

Question 60 :

La couverture dans le parc est irréalisable sans l'ajout d'un site dans le parc, les sites à l'extérieur du parc ne fourniront pas la couverture nécessaire dans le parc.

Nous demandons à votre équipe de reconsidérer l'utilisation de la tour Chelsea Fire ou de permettre le déploiement d'un nouveau site à l'intérieur du parc.

Réponse 60 :

La tour de Chelsea n'est pas prise en compte dans but de ce projet.

Questions 61 :

Nous demandons une prolongation supplémentaire de la date de clôture (3 mois - avril 2023).

Réponse 61 :

Aucune prolongation supplémentaire ne sera accordée.

Tous les autres termes et conditions restent les mêmes.

Stacy Semé

Agent contractuel principal

Services d'approvisionnement

Direction des services généraux